RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/05/07

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260511-LOL_11052026_G-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 11 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	15

Date de la convocation
Le 04 mai 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le onze du mois de mai,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU, M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.
Absents : Mme Clémence LAMER (procuration à Mme L. PERON)
Secrétaire de séance : Mme S. L'HURIEC

Objet de la Délibération
Motion de soutien à la MSA dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2026-2030

M. le Maire expose à l'assemblée :
La Caisse centrale de la MSA négocie actuellement sa convention d'objectifs et de gestion (COG) auprès des ministères de tutelles pour la période 2026 - 2030. Cette COG détermine les grandes orientations que le réseau des Caisses MSA devra décliner sur leur territoire au cours des prochaines années et les moyens alloués.

C'est dans le cadre de la précédente COG que la commune de Landeleau a pu bénéficier d'une subvention de 28 204 € en 2024 pour le projet "de création d'un terrain multisport" au titre de la politique enfance-jeunesse "Grandir en Milieu Rural - GMR".

Dans un contexte national où les contraintes financières se font ressentir sur l'ensemble des institutions publiques, le réseau des MSA se mobilise pour défendre les moyens (financiers et humains) nécessaires et indispensables pour permettre à la MSA de rester un acteur engagé du monde rural et poursuivre son engagement sur leurs différentes politiques dont GMR.

En ce sens, les communes, qui souhaitent affirmer leur attachement à la MSA pour garantir sa pérennité, ont la possibilité de signer un courrier qui sera adressé aux ministères de tutelles.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,
- Apporte son soutien à la MSA dans le cadre de la négociation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2026-2030
- Autorise M. le Maire à figurer dans la liste des signataires du courrier adressé par la MSA aux ministères de tutelles.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU
FINISTERE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260511-LOL_11052026_G-DE